**Arrêté portant détermination et répartition**

**du crédit de temps syndical**

🕬 Les mots inscrits en italique et cet encadré doivent être enlevés dans la version définitive de la lettre. Les commentaires s’enlèvent en cliquant sur révision/afficher les marques/commentaires

**Arrêté n°20… - (n° d’ordre)**

**portant détermination et répartition du crédit de temps syndical**

Le-La Président(e) du Centre départemental de Gestion de la Fonction publique territoriale de/du … *(nom du département),*

Vu le Code général de la fonction publique, notamment ses articles L.214-4 à L.214-7,

Vu le décret n°85-397 du 3 avril 1985 modifié relatif à l’exercice du droit syndical dans la fonction publique territoriale, notamment ses articles 12 à 20,

Vu le décret n° 85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux centres de gestion,

Vu les résultats des élections professionnelles du … *(date des élections)* dans la fonction publique territoriale et notamment ceux concernant le Comité social territorial placé auprès du Centre départemental de Gestion de la fonction publique territoriale de/du … *(nom du département),*

Considérant qu’il convient sur la base des résultats des élections professionnelles du … *(date des élections)* de déterminer le crédit de temps syndical attribué aux organisations syndicales compte tenu de leur représentativité en application des articles 12 et 13 du décret n° 85-397 du 3 avril 1985,

Considérant que les collectivités relevant du comité social territorial placé auprès du Centre départemental de Gestion comptaient … *(nombre)* électeurs à temps complet ou non complet, pour une durée de service travaillée cumulée de … *(nombre)* heures annuelles,

Considérant que la durée annuelle de travail effectif d’un agent à temps plein s’établit à 1607 heures,

**ARRÊTE**

**Article 1 :**

Il est alloué aux organisations syndicales représentatives un crédit de temps syndical comprenant deux contingents :

* Un contingent d’autorisations d’absence au titre de l’article 17 du décret n°85-397 du 3 avril 1985
* Un contingent de décharges d’activité de service.

**Article 2 :**

Le contingent d’autorisations d’absence attribué aux organisations syndicales au titre des articles 14 et 17 du décret n° 85-397 du 3 avril 1985 est fixé à … *(nombre)* heures pour l’année.

Le contingent de décharges d’activité de service attribué aux organisations syndicales au titre de l’article 19 du décret n° 85-397 du 3 avril 1985 est fixé à … *(nombre)* heures par mois.

**Article 3 :**

La répartition du contingent annuel d’autorisations d’absence est établie comme suit :

- 50 % soit … *(nombre)* heuresà répartir proportionnellement en fonction du nombre de sièges détenus, entre les organisations syndicales … *(noms des organisations syndicales concernées)* et représentées au comité social territorial placé auprès du Centre départemental de Gestion de/du … *(nom du département)* ainsi qu’il suit :

… *(Nom de l’organisation syndicale)* : … *(nombre)* sièges soit … *(nombre)* heures

… *(Nom de l’organisation syndicale)* : … *(nombre)* sièges soit … *(nombre)* heures

Etc…

- 50 % soit … *(nombre)* heuresà répartir proportionnellement au nombre de voix obtenues entre les organisations syndicales … *(noms des organisations syndicales concernées)* et ayant présenté leur candidature à l'élection du comité social territorial placé auprès du Centre départemental de Gestion de/du … *(nom du département)* ainsi qu’il suit :

… *(Nom de l’organisation syndicale)* : … *(nombre)* % des suffrages soit … *(nombre)* heures

… *(Nom de l’organisation syndicale)* : … *(nombre)* % des suffrages soit … *(nombre)* heures

Etc…

**Article 4 :**

La répartition du contingent mensuel de décharges d’activité de service est établie comme suit :

- 50 % soit … *(nombre)* heuresà répartir proportionnellement en fonction du nombre de sièges détenus, entre les organisations syndicales … *(noms des organisations syndicales concernées)* et représentées au comité social territorial placé auprès du Centre départemental de Gestion de/du … *(nom du département*) ainsi qu’il suit :

… *(Nom de l’organisation syndicale)* : … *(nombre)* sièges soit *(nombre)* heures

… *(Nom de l’organisation syndicale)* : … *(nombre)* sièges soit *(nombre)* heures

Etc…

- 50 % soit … *(nombre)* heuresà répartir proportionnellement au nombre de voix obtenues entre les organisations syndicales … *(noms des organisations syndicales concernées)* et ayant présenté leur candidature à l'élection du comité social territorial placé auprès du Centre départemental de Gestion de/du … *(nom du département*) ainsi qu’il suit :

… *(Nom de l’organisation syndicale)* : … *(nombre)* % des suffrages soit *(nombre)* heures

… *(Nom de l’organisation syndicale)* : *… (nombre)* % des suffrages soit *(nombre)* heures

Etc…

**Article 5**

Le crédit de temps syndical est réparti comme suit :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Organisation syndicale** | **Contingent d’autorisations spéciales d’absence /an** | **Contingent de décharges d’activités de services /mois** |
| Tableau à compléter | Tableau à compléter | Tableau à compléter |

**Article 6**

Les dispositions du présent arrêté sont applicables à compter du … *(date)* jusqu’au prochain renouvellement des représentants du personnel au comité social territorial placé auprès du Centre départemental de Gestion de la fonction publique territoriale de/du … *(nom du département)*.

**Article 7**

Le présent arrêté sera notifié aux organisations syndicales concernées.

**Article 8 :**

La Directrice générale – Le Directeur général des services du Centre départemental de Gestion de la fonction publique territoriale de/du … *(nom du département)* sera chargé(e) de l’exécution du présent arrêté. Une ampliation sera adressée au comptable direct du trésor.

Transmis au Représentant de l’État le : … *(date)*

Monsieur ou Madame le-la Président(e) informe que le présent arrêté peut faire l’objet d’un recours auprès du Tribunal Administratif[[1]](#footnote-1) … *(Nom et adresse)* dans un délai de deux mois à compter de sa notification. La saisine peut s’effectuer par l’intermédiaire de l’application « télérecours citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Monsieur ou Madame le-la Président(e) certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire du présent arrêté

Le-la Président(e)[[2]](#footnote-2)

*NOM Prénom*

Fait à … *(nom de la commune siège du CDG)*

Le … *(date)*

Notifié le … *(date)*

Signature du secrétaire de l’organisation syndicale :

Notifié le … *(date)*

Signature du secrétaire de l’organisation syndicale :

Etc…

1. *d’Orléans, situé 28 rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans ; de Limoges 1 Cours Vergniaud, 87000 Limoges* [↑](#footnote-ref-1)
2. *Article L.212-1 du Code des relations entre le public et l’administration :« Toute décision prise par une administration comporte la signature de son auteur ainsi que la mention, en caractères lisibles, du prénom, du nom et de la qualité de celui-ci. »* [↑](#footnote-ref-2)